

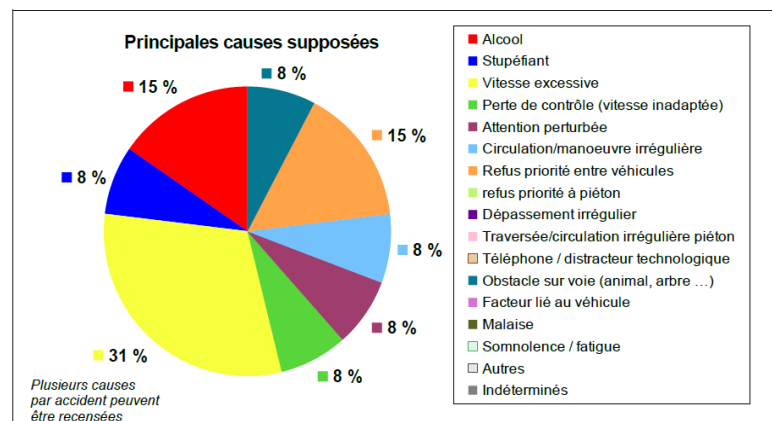
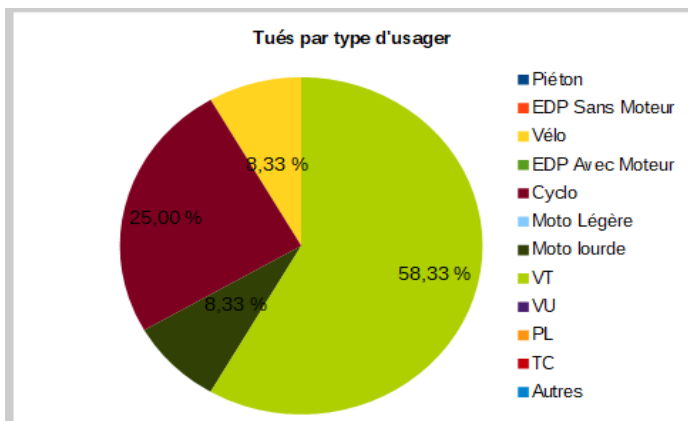
L'évolution de l'accidentalité en Haute-Vienne entre 2014 et 2020

En Haute-Vienne, 2020 se caractérise, par rapport à 2019, par une baisse exceptionnelle de la mortalité routière (-33%), plus importante que la référence nationale (-21%). Plus globalement, l'ensemble des indicateurs d'accidentalité est en forte baisse. Cette évolution s'explique principalement par la mise en place du premier confinement, le trafic routier habituel ayant fortement diminué durant cette période (- 75 %). Sur l'année, les forces de l'ordre de la Haute-Vienne ont enregistré une baisse des nombres d'accidents corporels et de blessés, respectivement de 16 % et 28 %.

La comparaison des données départementales 2020 avec les valeurs moyennes enregistrées sur la période 2015-2019, permettent de confirmer cette tendance à la baisse, de 46 % pour le nombre de tués et de 14 % pour le nombre d'accidents.

		Accidents corporels	Tués	Total blessés	dont BH
Année 2020		353	12	426	110
Rappel année 2019		425	18	516	152
Évolution entre 2019 et 2020	Nombre	-72	-6	-90	-42
	%	-16,9%	-33,3%	-17,4%	-27,6%
Moyenne 2015-2019 (5 ans)		411	21	508	142
Évolution Entre 2020 et moyenne 2015-2019	Nombre	-58	-9	-82	-32
	%	-14,1%	-42,9%	-16,14%	-22,5%

En 2020, on constate également que les jeunes sont particulièrement touchés puisque 36 % des personnes impliquées concerne la tranche d'âge des 18-29 ans. Bien que les usagers impliqués soient à 76 % des conducteurs de véhicules légers, on comptabilise 24 % d'usagers vulnérables (2 roues motorisées, bicyclettes) qui représentent à eux seuls 42 % des tués.



Actions phares 2020 : Le club Sécurité Routière en Entreprise (SRE) 87

En Haute-Vienne, 41 % des accidents constatés en 2019 ont eu lieu dans le cadre professionnel. Ils représentaient 33 % des tués sur les routes du département. Dans ce contexte, la préfecture a initié le 8 octobre 2020, la création d'un club sécurité routière à destination des entreprises (Club SRE).

En présence du directeur de cabinet, Sébastien Brach, une trentaine de grandes entreprises et de partenaires institutionnels et associatifs étaient présents lors de la réunion de lancement de ce dispositif.

Cette première réunion a permis, tout d'abord, au président du club SRE des Deux-Sèvres, Jean-Yves Melin, consultant en gestion des risques, de présenter un retour d'expérience sur le fonctionnement et les actions mises en œuvre dans son département depuis plus de 2 ans.



Puis, après un temps de présentations des partenaires (CARSAT, DIRECCTE, associations de prévention, forces de l'ordre...), les participants ont pris part à des ateliers en groupes permettant à chacun de s'interroger sur la notion de sécurité routière en entreprise et sur l'apport du Club SRE 87. Le Préfet, Seymour Morsy, a assisté à la restitution de chaque groupe avant de clôturer cette demi-journée par le lancement officiel du Club SRE 87 et par la signature de la charte des 7 engagements aux côtés des entreprises volontaires :

- Eiffage construction
- Santé Service Limousin
- SNCF Réseau
- ORANO Mining
- Confiez-Nous
- SAICA PACK
- F2J Stamping Bessines
- Crédit Agricole Centre-Ouest
- La Poste
- Avenir Electric de Limoges
- Papeteries Lacaux
- STCLM
- Madelaines Bijou
- ENEDIS
- ENGIE Energies Services
- CARSAT
- GEBERIT
- Centre Viande Plainemaison
- Fondation Delta Plus
- DDT de la Haute-Vienne



Actions phares 2020 : Le Bus Pédagogique

Un outil de formation pour donner les moyens de réagir vite et bien en cas d'accident !

Lors d'accidents de circulation impliquant des véhicules de transport en commun de personnes, la plupart des traumatismes corporels graves sont consécutifs à l'éjection des occupants hors véhicules ou à leur projection à l'intérieur de celui-ci. Le comportement du conducteur et des secours est alors déterminant dans l'évacuation rapide des passagers et leur mise en sécurité.



A l'occasion de la semaine de la sécurité routière au travail, trois journées de formation du 16 au 18 novembre 2020 ont été organisées à destination des chauffeurs de cars de la société Europ' Voyages 87, des personnels des centres d'incendies et de secours de Beaubreuil, de Martial Mitout, de La Mauvendière à Limoges et des élèves de CM1, CM2 de l'école Jean Moulin de Couzeix.

En simulant des situations d'accident, le bus pédagogique, installé sur un porte-engin, a permis de former les professionnels et de sensibiliser les scolaires aux différents aspects de la sécurité dans les transports en commun, et en particulier au port de la ceinture de sécurité, obligatoire depuis le 1er septembre 2015, en les faisant évoluer dans un bus allongé sur son flanc.

Cette opération s'inscrit dans la dynamique du club Sécurité Routière en Entreprises (SRE) initiée le 8 octobre 2020.



Actualités Nationales

Signalisation obligatoire "angles morts" pour les PL

Déterminé à renforcer la protection des usagers vulnérables (cyclistes, piétons, utilisateurs de trottinettes...) circulant sur la voie publique, le gouvernement vient de rendre obligatoire la mise en place du dispositif de signalisation des angles morts des véhicules lourds. De très nombreux usagers ne sont en effet pas conscients de l'impossibilité pour le conducteur, d'un poids-lourds ou d'un car, de percevoir leur présence sur chaque côté. Cette situation est à l'origine d'accidents parfois mortels, par exemple lorsque le conducteur prévoit de tourner alors qu'un cycliste est présent sur le côté du véhicule.

Ce dispositif de signalisation doit être apposé de manière visible sur les côtés ainsi qu'à l'arrière du véhicule. Cette obligation s'applique aux véhicules lourds circulant sur le territoire national.



Nouvelle campagne : la sécurité routière célèbre la vie

Malgré les restrictions de déplacements dues à la crise sanitaire, certains comportements à risque notamment ceux concernant la vitesse ont été observés sur les routes. À titre d'exemple, en novembre 2020, les radars automatiques ont enregistré une augmentation de 47,4 % des grands excès de vitesse (supérieurs à 50 km/h au-delà de la vitesse autorisée) par rapport à la même période en 2019.



En illustrant les plaisirs du quotidien, la sécurité routière nous invite à ne pas céder sur la route aux tentations des plus futiles, des plus immédiates, comme une pointe de vitesse ou un appel au volant, qui pourrait venir tout gâcher. La campagne de communication sur les ondes et les écrans, lancée le 15 décembre dernier, a pour objectif de faire prendre conscience de la valeur des petits et grands bonheurs de la vie, pour ne pas les perdre : Jouer avec ses enfants, faire l'amour, écouter Véronique Sanson dans son bain... autant de moments heureux mis en scène à travers quatre films et affiches réalisés par Arnaud Desplechin qui rappellent à chacun l'importance de respecter les règles sur la route.